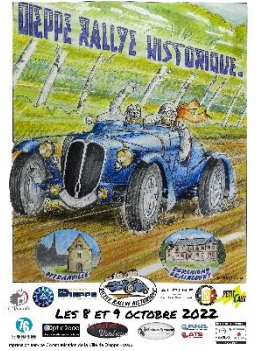




REGLEMENT BOURSE AUTO-MOTO-RETRO 8 ET 9 OCTOBRE 2022



OBJET de la Bourse d'échange : la bourse auto/moto rétro de Dieppe Rallye Historique s'adresse aux vendeurs de pièces détachées de véhicules anciens (+ de 25 ans), exposition de véhicules anciens pour la vente, vendeurs de miniatures et documentations et d'une façon générale tout article relatif à la voiture ou la moto ancienne. Elle accueille les professionnels et particuliers. Conjointement à la bourse, un rallye de régularité de véhicules anciens (+ de 25 ans), évènement principal de ce week-end, et un village exposants se tiendront sur le même site

ARTICLE 1 :

Pour participer à la manifestation, chaque personne devra être inscrite sur le registre tenu par l'organisateur. Une demande d'inscription comportant une déclaration sur l'honneur est à remplir par l'exposant. Tous les renseignements se trouvant sur ce bulletin d'inscription, sont obligatoires. Tout bulletin non complet se verra rejeté par l'organisateur. Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur sur les ventes au déballage (bourse d'échange) et le présent règlement

ARTICLE 2 :

Pour des raisons pratiques lors de l'accueil des exposants, nous souhaitons que les inscriptions soient effectuées soit en ligne par l'envoi d'un courrier mail à l'adresse dieppe.rallye.historique@gmail.com, soit par courrier postal à l'adresse **Dieppe Rallye Historique 935, rue Robert Duverdrey 76510 Saint Nicolas d'Aliermont**. Le bulletin d'inscription, l'attestation et le règlement sont disponibles en téléchargement sur le site <https://dieppe-rallye-historique.com>.

Les inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée des dossiers conformes accompagnés du règlement. Elles seront confirmées par email (merci de veillez à la lisibilité de votre adresse mail)

ARTICLE 3 :

Le non-respect des prescriptions de l'article 2 du présent règlement sera sanctionné par le refus d'accès à la bourse

ARTICLE 4 :

La bourse se déroulera à l'extérieur sur les pelouses du front de mer, à gauche de la Traverse Dollard Ménard (en venant du Bd de Verdun). L'accès au site se fera exclusivement au bout de la pelouse EST au rond-point de la rue de la Morinière et du boulevard de Verdun. Il est recommandé d'arriver sur le front de mer par la rue de Sygogne.

Les papiers d'enregistrement seront à présenter à l'entrée de la pelouse, veillez à les avoir avec vous. Après ce filtre, vous serez dirigé vers la tente pour contrôle et placement.

Les véhicules enregistrés seront identifiés avec un autocollant de l'organisation.

Les exposants inscrits pour le samedi ET le dimanche recevront une contre marque à présenter pour accéder au site le dimanche matin.

ARTICLE 5 :

La largeur des emplacements est limitée à 5 mètres, la longueur demandée est de 5 mètres minimum. Le tarif est de 5 euros le mètre linéaire. Soit 25 euros les 5 mètres pour les particuliers.

Le tarif exposant pour les professionnels est de 150 euros pour 5 mètres puis 30 euros par mètre supplémentaire. Ce tarif professionnel comprend l'accès à la bourse pour les 2 jours

ARTICLE 6 :

Les véhicules des exposants seront parkés à proximité immédiate de l'emplacement réservé. Calculer la longueur nécessaire à réserver à leur intention, la longueur de parking ne doit pas excéder la longueur de l'emplacement de vente. 1 seul véhicule de vente par exposant, les autres véhicules seront dirigés vers le parking.

ARTICLE -7 : Les personnes ou professionnels exposants de véhicules anciens destinés à la vente, bénéficient d'une zone dédiée. Pour chaque véhicule exposé, la redevance est fixée à 15 euros (quinze euros) pour les 2 jours

ARTICLE 8 :

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de Police ou de Gendarmerie, des services fiscaux, des Douanes et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, et devra pouvoir justifier de son identité.

ARTICLE 9 :

Un gardiennage sera assuré la nuit du 8 au 9 octobre 2022. Toutefois, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, dégradations, incendie ou accident. La totalité des biens des exposants restant placée sous leur garde.

ARTICLE 10 :

Les participants s'engagent à respecter un esprit basé sur le respect de la personne humaine et la convivialité qui sied à une manifestation publique.

ARTICLE 11 :

Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement propre. Des poubelles seront à disposition. Rien ne devra rester sur les pelouses.

ARTICLE 12 :

Accueil des exposants : **Le samedi 8 OCTOBRE 2022 et le dimanche 9 octobre de 06h00 à 9h00**

Le placement se fera par ordre d'arrivée.

Ouverture au public : Les samedi 8 OCTOBRE et dimanche 9 OCTOBRE 2022 : de 09h00 à 18h00

RENSEIGNEMENTS :

- **06.2504.7651 ou 06.8946 1948**

Organisateur : Association DIEPPE RALLYE HISTORIQUE – 20 rue Houard 76200 DIEPPE - Tel: 06-25 04 76 51

Mel: dieppe.rallye.historique@gmail.com site <https://dieppe-rallye-historique.com>

**ATTESTATION - INSCRIPTION BOURSE D'ECHANGE
DIEPPE, LES 8 et 9 OCTOBRE 2022**

Personne physique

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) leà..... Ville : CP.....

Adresse :

CP..... Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° (original à produire)

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas-participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
- avoir lu le règlement et l'accepter sans réserve

Fait à le

Signature

RESERVATION

A - Nombres de mètres linéaires réservés*: PU : 5€ le ML Prix total :

B - Nombre de véhicule exposé à la vente : PU : 15 € par véhicules Prix total :.....

Ci-joint règlement de € pour poste A et B. Votre chèque sera mis en banque après l'évènement

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Organisateur : DIEPPE RALLYE HISTORIQUE – 20 rue Houard 76200 DIEPPE

DOSSIER A RETOURNER à Dieppe Rallye Historique 935, rue Robert Duverdrey 76510 Saint Nicolas d'Aliermont

*minimum 5 mètres/Maximum 25 mètres (nous contacter si besoin de plus de 25 mètres linéaires)

**ATTESTATION - INSCRIPTION BOURSE D'ECHANGE
DIEPPE, LES 8 et 9 OCTOBRE 2022**

Professionnel

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Représentant la Société/Association/., (Raison sociale) :

.....

N° de registre du commerce/des métiers : de

.....

dont le siège est au (adresse):

ayant la fonction de :

Adresse du représentant :

.....

Ville CP.....

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°original à produire)

Délivrée le Par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)
- avoir lu le règlement et l'accepter sans réserve

Fait à le

Tampon et Signature

RESERVATION

A - Nombres de mètres linéaires réservés:	PU : 150€ les 5 mètres	Prix A : 150.00€
B - Mètres complémentaires réservés :	PU : x 30€ =	Prix B : €
C - Nombre de voiture exposée à la vente :	PU : 80 € par voiture	Prix C :€
D - Nombre de 2 roues exposés à la vente :	PU : 50€ pour les 2 roues	Prix D :€

Ci-joint règlement de € pour poste A, B, C et D.

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Organisateur : DIEPPE RALLYE HISTORIQUE – 20 rue Houard 76200 DIEPPE
DOSSIER A RETOURNER à Dieppe Rallye Historique 935, rue Robert Duverdrey 76510 Saint Nicolas d'Aliermont